

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-15/03-07**

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 15 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 10 mars 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (16) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (7) : BELLENGER Elisabeth (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie). LANTENOIS Geoffrey (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU NOUVEAU QUARTIER DE CROCHAN**  
**MODALITES DE FINANCEMENT**

Monsieur Jean-Pierre Braquet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Un nouveau quartier comprenant 48 maisons et un collectif de 12 logements sociaux s'est développé en périphérie proche du centre-ville, entre le Chemin de Crillon et le Quartier de Crochan.

Ce projet, initié sous la précédente mandature n'a pas pris en compte que le flux de trafic supplémentaire généré par ces nouvelles habitations ne pouvait être supporté par la voirie existante, étroite, fragile et de ce fait, dangereuse.

Il nous appartient donc de repenser le plan de circulation et de sécurisation de cette voirie.

Un projet a été établi en ce sens, qui prévoit :

- Le confortement des berges par la création d'un mur de soutènement
- L'élaboration en concertation avec la population, d'un nouveau plan de circulation
- La réalisation d'un cheminement mixte favorisant la mobilité douce
- La mise en place d'équipements de signalisation et de sécurité

Le plan de financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Aménagement Voirie Crochan

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION					
DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
Confortement des berges - création mur de soutènement	199 483,00 €	96,3	DETR	103 518,95 €	50,00 %
réalisation d'un cheminement mixte favorisant la mobilité douce	6 044,90 €	3		€	%
mise en place d'équipements de signalisation et de sécurité	1 510,00 €	0,7	<b>S/total aides publiques Etat (HT)</b>	<b>103 518,95 €</b>	<b>50,00 %</b>
			Département de Vaucluse	62 111,40 €	30,00 %
				€	%
				€	%
			<b>S/total autres aides publiques (HT)</b>	<b>62 111,40 €</b>	<b>30,00 %</b>
			Autofinancement	41 407,55 €	20,00 %
				€	%
			<b>S/total autofinancement (HT)</b>	<b>41 407,55 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)</b>	<b>207 037,90 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>	<b>207 037,90 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré**

#### DECIDE

- D'adopter le projet d'aménagement de la voirie du nouveau quartier de Crochan, tel qu'exposé ci-dessus,
- D'arrêter les modalités de financement de ce projet telles qu'établies ci-dessus,

- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation du projet auprès des organismes ci-après désignés :
  - o L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023,
  - o Le Département de Vaucluse, au titre du Volet « Amendes de Police »,
- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

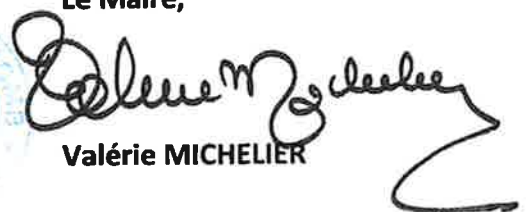
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 17 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance

  
Magali AUGIER

Le Maire,



  
Valérie MICHELIER